



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

---

**N° 189 du 28 février 2012**

## *SOMMAIRE*

- Compte rendu intersyndical du Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS
- Compte rendu de la réunion DRH (CNRS)/OS du 08 février 2012 sur la mise en place des futurs CHSCT
- Compte-rendu par les élus du CS du CNRS du 23 janvier 2012.
- Compte rendu de réunion DG (CNRS)/OS - 22 février 2012 Loi Sauvadet

*Compte-rendu intersyndical*  
*SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU*  
*[avec commentaires syndicaux en italiques et notes de bas de page]*

**Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.**

Réunion plénière des lundi 16 et mardi 17 janvier 2012, 10h à 18h

Salle Irène Joliot-Curie, Campus Michel-Ange à Paris

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

**Lundi 16 janvier :**

(en l'absence de Patrice Bourdelais, directeur du CSI, excusé)

- 1/ Exposés sur les priorités de l'InSHS :
  - o Le GIS « genre » : Sandra LAUGIER, intervenante
  - o Structuration des aires culturelles de recherche, GIS Afrique, Asie et Moyen-Orient : François-Joseph RUGGIU intervenant
  - o Internationalisation : Pascal MARTY intervenant
- 2/ Points statutaires : propositions de nomination au jury d'admission des chargés de recherche
- 3/ RIBAC : Michèle DASSA, intervenante
- 4/ Alliance ATHENA : cr de l'AG et des activités des groupes de travail de l'Alliance
- 5/ Groupes de travail du CSI :
  - o sur la recherche sur projet (coordinateurs Marie-Odile Goulet-Cazé et Cédric Lomba)
  - o sur les recrutements (coordinateurs Marco Panza et Benoit Fliche)
  - o sur la structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur (Carole Dornier)

Présents.<sup>1</sup> :

**CSI :**

Laurinda ABREU, Joël BIARD, Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique CSI), Olivier BÜTTNER, Jacques CREMER, Carole DORNIER, Sophie DUCHESNE (Présidente CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Cédric LOMBA, Yvon MERLIERE, Christine NOUGARET, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Alice ROUYER, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Cécile VIDAL.

**Membres du CSI représentés par procuration** : François DUBET, Virginie GUIRAUDON, Nicolas POSTEL.

**Absents** : Laurent DOUSSET, Katheline SHUBERT,

**InSHS :**

Stefano BOSI (DAS), Michèle DASSA (chargée de mission), Sandra LAUGIER (DAS), Carole LE CONTEL (DAA), Françoise LE MORT (DAS), Pascal MARTY (DAS), François-Joseph RUGGIU (DAS), Denis ROLLAND (DAS).

**Invités :**

Sylvette DENEFFLE (membre du CS du CNRS)

**Représentants des sections :**

**InSHS :**

Véronique GAZEAU (32), Christian HUDELLOT (34), Barbara CASSIN (35), Philippe ASKENAZY (37), Chantal BORDES-BENAYOUN (38), Olivier COUTARD (39)

**InEE** : Didier BINDER (31)

**SGCN** : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

**Mardi 17 janvier 2012**

- 1/ Intervention de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS et discussion :
  - o Présentation du budget 2012 de l'InSHS
  - o Informations sur les suites données aux divergences d'avis sur le maintien des unités
  - o Concours chercheurs 2012 (postes et coloriations)
  - o Bilan des « investissements d'avenir » et politique de l'InSHS
- 2/ Elaboration et vote de recommandations

Présents.<sup>2</sup> :

**CSI :**

Laurinda ABREU, Joël BIARD, Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique CSI), Olivier BÜTTNER, Jacques CREMER, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, Sophie DUCHESNE (Présidente CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Virginie GUIRAUDON, Cédric LOMBA, Yvon MERLIERE, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Alice ROUYER, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO-CHAUDIRON, Cécile VIDAL.

**Membres du CSI représentés par procuration** : François DUBET, Christine NOUGARET, Nicolas POSTEL.

**Absents** : Katheline SHUBERT.

**InSHS :**

Stefano BOSI (DAS), Patrice BOURDELAIS (Directeur de l'Institut), Bertrand JOUVE (chargé de mission), Carole LE CONTEL (DAA), Françoise LE MORT (DAS), François-Joseph RUGGIU (DAS).

<sup>1</sup> Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

<sup>2</sup> Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

**Invités :**

Sylvette DENEFLÉ (membre du CS du CNRS)

**Représentants des sections :**

**InSHS :**

Véronique GAZEAU (32), Marie-Elisabeth DUCREUX-LAKITS (33), Christian HUDELLOT (34), Barbara CASSIN (35), Olivier GODECHOT (36), Philippe ASKENAZY (37), Chantal BORDES-BENAYOUN (38), Stéphanie VERMEERSCH (39), Patrick MICHEL (40).

**InEE :** Didier BINDER (31)

**SGCN :** Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

Résumé intersyndical de la session des 16 et 17 janvier 2012 :

*Cette session s'est déroulée sur deux jours, afin d'avoir plus de temps pour débattre entre nous des questions à l'ordre du jour. Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS, a été présent une partie de la deuxième journée. Voici les principaux points qui ont été abordés et qui sont développés dans le corps du compte rendu :*

- *Priorités : discussion sur les critères et la pertinence des priorités retenues par la direction de l'InSHS (genre, internationalisation, aires culturelles). En général, il semble que les moyens soient limités pour appuyer réellement les priorités retenues, puisque ce sont les fléchages et les coloriations qui en viennent à constituer l'outil principal de mise en œuvre de ces priorités. A défaut de pouvoir engager des budgets importants pour financer des recherches, la définition de priorités se réduit de facto à l'augmentation de la proportion des postes fléchés ou coloriés et à la constitution de réseaux de recherche (comme pour le genre). On peut alors se demander quel est le sens d'une priorité pour le CNRS. Il est inquiétant d'observer que le CNRS ne fixe qu'un cadre institutionnel tandis que l'ANR définit la véritable politique scientifique en déterminant les thèmes de recherche financés. Il conviendrait à tout le moins de discuter en amont des priorités retenues. On déplore, au niveau national, le poids des priorités de la SNRI et, au niveau local, la priorité des choix universitaires qui peuvent s'opposer aux objectifs nationaux de la recherche développés dans les unités CNRS.*
- *RIBAC (Recueil d'informations pour un observatoire de l'activité des chercheurs) : il est rappelé qu'il ne s'agit surtout pas d'une procédure d'évaluation des chercheurs, mais bien d'un outil pour renseigner statistiquement, au niveau des sections comme de l'institut, sur les modalités de production spécifiques aux SHS ; un « comité de suivi » est mis en place pour en suivre l'usage et les évolutions.*
- *Recrutements concours CR : la mise en application du décret (décembre 2011) permettant une présélection sur dossiers, avant audition se fait dans des délais déraisonnables qui rendent quasi-impossible, pour cette année au moins, une présélection sérieuse. Au-delà, les avantages et inconvénients de cette pré-sélection sont discutés. Cette directive sera appliquée différemment selon les sections.*
- *Fléchages et coloriations : outre les oppositions syndicales de fond à ces procédures, notamment en termes de ratio avec les postes « blancs » (près de un poste sur deux pour les CR !), il est demandé plus de concertation sur les choix et les formulations.*
- *Budget : la présentation du budget (en nette diminution) par PB a été claire et sans ambiguïté. Il faut être attentif à son évolution car si l'option actuelle est de consolider les postes (dont la masse budgétaire augmente automatiquement chaque année, mais moins que le coût total des « primes d'excellence » !) au détriment des dotations aux unités, la direction de l'InSHS envisage de retrouver un peu de marge de manœuvre budgétaire en baissant les recrutements. Des indicateurs doivent être mis en place pour revoir la distribution des dotations de base aux unités, dans le cadre du prochain budget. Loin des discours politiques sur la priorité accordée à la recherche, les élus déplorent les réductions de budgets pour les UMR dont les dotations s'effondrent en deux ans (près de 30% en moyenne). Les élus s'opposent à la réduction des remplacements des départs à la retraite et rappellent que le CNRS ne peut rester un opérateur de recherche qu'à la condition d'une amélioration de ses dotations (notamment par le reversement de montants alloués à l'ANR ou au Crédit d'Impôt Recherche).*
- *Labex et Equipex / Unités : bien que le discours officiel soit d'afficher que les unités (UMR, UPR, etc.) restent les « briques » de base sur lesquelles s'élabore la recherche et que les Labex-Equipex sont de nature provisoire, PB a reconnu que l'activité de ces*

« structures d'excellence » (auxquelles les unités sont souvent rattachées) aurait une influence, à terme, sur la configuration des unités, notamment au travers des dotations accordées aux unités et aux fléchages de postes sur les thématiques des « Ex- ». Il faut donc rester attentif aux évolutions. Un bilan doit être fait dans un an.

- Alliance Athena : Son mauvais fonctionnement en 2011 (absence de réunions des groupes, colloque de façade non préparé en amont) laisse dubitatif sur cette nouvelle structure qui devait orienter les programmes de recherche 2011. Faut-il s'en attrister pour autant ?

**Le CSI a voté six « recommandations » au cours de sa séance du 17 janvier 2012 :**

**Ces textes, et le résultat des votes, sont placés en encadrés dans ce compte rendu intersyndical.**

Compte rendu par points de l'ordre du jour :

### Lundi 16 janvier 2012

**Matin :** En réponse à la demande du CSI, la matinée commence par une présentation des priorités affichées de l'InSHS depuis maintenant deux ans : ces priorités sont spécifiques à la direction de l'InSHS, en complément de celles affichées dans le cadre de la SNRI (Stratégie nationale pour la recherche et l'industrie).

- **1/ Le « Genre » :** rapport de Sandra Laugier

Sandra Laugier dresse un historique et un bilan général de l'état des recherches sur le genre dont il ressort essentiellement que, si le domaine a été bien étudié ces dernières années (et notamment avec les travaux du MAGE), force est de constater qu'il y a encore de nombreuses réticences à propos du genre tant dans la communauté scientifique que dans la société en général. Alors que ce thème de recherche commence à être présent dans des domaines aussi divers que la sociologie, l'anthropologie et l'histoire, puis la géographie, les sciences politiques, le droit, la littérature, l'économie, etc. les structures porteuses sont souvent temporaires (GDR par exemple) et ne permettent pas une recherche visible internationalement, pérenne et de haut niveau. Il était donc nécessaire que l'Institut SHS offre les possibilités d'une meilleure structuration pour ce domaine en créant un GIS (groupement d'intérêt scientifique,) dont l'organisation doit permettre la mise en place de réseaux de chercheurs et la mobilisation des énergies dispersées dans de très nombreuses unités, sous forme d'une structure nationale fédérant l'ensemble des recherches.

Ce GIS, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2012, dénommé « Institut du Genre », est régi par une convention en cours de signature entre les différentes institutions parties prenantes. Celle-ci en précise la structure et les moyens d'action. Sont concernés actuellement 25 établissements, regroupant 35 unités de recherche (UMR et EA), pour lesquelles les institutions de tutelle contribuent à hauteur de 5 à 10K€ par an.

Le « genre », apparu dans les recherches féministes des années 1970 – qui ont montré le caractère androcentré des recherches – est typiquement un domaine interdisciplinaire au sein des SHS ; se heurtant encore parfois à une résistance, notamment dans le cadre des enseignements universitaires, il n'est pas un effet de mode mais correspond à une évolution en profondeur de la société et a vocation à s'étendre hors SHS.

Après son exposé, Sandra Laugier a répondu aux nombreuses interrogations concernant plusieurs aspects, de fond comme de forme : évolution en terme de périmètre des unités, dimension institutionnelle, constitution d'un réseau international (notamment Chicago, Tokyo, Grande-Bretagne, Pays-Bas, etc.), rôle exact et coût du GIS, moyens matériels, impact sur les recrutements, études sur le genre hors SHS, confusions persistantes entre « genre » et « sexe », etc.

Le GIS prend le relais du RTP interdisciplinaire du CNRS et orientera ses travaux en direction de plusieurs thèmes : théorie du genre, géographie, économie, arts et littérature, sexualités (LGBT), famille, religions, corps, santé, sport, etc. Les financements annuels prévus (20 000€ de l'InSHS et une prévision de 100 000€ provenant des autres établissements partenaires) devront être complétés par des réponses à des appels à projet. Sur ce point, Sandra Laugier indique que l'ANR est sollicitée pour proposer des projets sur la thématique du « genre ». Le GIS doit fonctionner avec un CS et un personnel IT (en mobilité) pour le secrétariat général. Des locaux sont en construction à Aubervilliers, à proximité du projet Condorcet Paris-Nord.

Le débat a porté également sur le devenir du MAGE<sup>3</sup>, que chacun identifie comme un acteur historique majeur des recherches en ce domaine<sup>4</sup>. La question est posée de la reconnaissance de ses travaux et de ses chercheurs et chercheuses dans ce GIS. Pour Sandra Laugier, qui rappelle que le contrat du MAGE a été reconduit quatre fois de suite, il fallait changer de structure pour permettre au thème d'avoir une assise plus importante, tant en extension disciplinaire qu'au niveau européen ; les réseaux comme le RING (fédération de recherches), les revues spécialisées, l'Institut Emile du Châtelet (créé en 2006, avec un financement de la région Île-de-France), etc. ont vocation à rejoindre le réseau du GIS. Par ailleurs, les représentant-e-s du MAGE n'ont pas souhaité intégrer le GIS. De toutes les manières, rien n'empêche de faire des recherches sur ce thème en dehors du GIS.

- **2/ les trois GIS sur les « aires culturelles » Afrique, Asie et Moyen-Orient** : rapport de François-Joseph Ruggiu

Les raisons de création de ces GIS relèvent de trois niveaux : politique générale du CNRS (politique de sites avec les Universités, à équilibrer avec une structuration nationale des réseaux de recherche), situation des aires culturelles, choix des aires (Afrique-Asie-Moyen Orient). La prise en considération d'« aires culturelles » est structurante pour nombre d'unités, notamment pour celles rattachées à la 33 et 38 (mais aussi 32, et 31 à l'InEE, précise FJR en réponse à une question). Ce GIS correspond par exemple à une demande émanant des travaux du RTP sur l'Afrique (2007-2009).

La définition du périmètre des aires culturelles correspond à des axes stratégiques de partenariat international de la France. Cela implique un accompagnement spécifique des personnels : langues rares, insertion culturelle et compréhension du contexte politique. Des « sous-aires » peuvent être définies. Les GIS doivent permettre une bonne articulation entre les unités (UMR, UPR, EA, etc.) et les UMI et UMIFRE.

Le choix de ces aires correspond à trois constats :

- nécessité de relève générationnelle après une phase où les chercheurs étaient formés sur le terrain dans les structures de la coopération, et faible vivier de jeunes docteurs
- mutation parfois difficile des unités spécialisées dans les cultures du monde arabo-musulman (GREMMO-FRE 3412 à Lyon et IREMAM-UMR 7310 à Aix)
- coupures entre les chercheurs de ces aires culturelles et les autres chercheurs et entre les chercheurs d'une même aire, notamment du fait des éloignements géographiques.

Questions : quelle politique pour les autres aires culturelles (Europe et Amériques), pour le monde musulman non arabe, pour ces aires avant l'expansion arabe et l'Islam, quels changements au niveau du chercheur lui-même, quelle politique pour les doctorants (notamment pour l'apprentissage des langues) alors que le MAEE se désengage sur ce sujet ?

François-Joseph Ruggiu précise que les GIS n'ont pas vocation à regrouper les unités concernées, et ne sont pas en soi des « réseaux de chercheurs », mais qu'ils peuvent servir à organiser des réunions entre spécialistes pour mieux établir les synergies et les complémentarités, ainsi qu'à réfléchir sur la coordination des moyens demandés ou la structuration des ressources documentaires. Il faut veiller, en coordonnant l'activité de ces GIS, à ce que l'effet ne soit pas de cloisonner les aires culturelles et de créer une structure supplémentaire qui compliquerait le dispositif. Un comité de pilotage doit être mis en place à cet effet, le financement provenant à la fois du CNRS (10 000€ par an) et de la participation des tutelles des unités intéressées. Ces GIS doivent servir aux discussions internes à la communauté, mais aussi aux contacts avec les DR pour faciliter les modalités spécifiques d'organisation des travaux et missions sur le terrain.

- **3/ Internationalisation des recherches** : rapport de Pascal Marty

Il s'agit d'une question de fond qui correspond à la volonté de l'Institut SHS de soutenir la dimension internationale des recherches et qui s'appuie sur des décennies d'expérience. Cette réflexion doit également être menée dans le cadre de l'alliance Athena (voir ci-dessous).

L'internationalisation des SHS vise à :

- mieux faire connaître les recherches
- développer les partenariats pour avoir un meilleur accès aux terrains et aux sources
- développer la mobilité des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Ce travail se fait en collaboration avec la DERCI (Direction Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale), et les outils de collaboration internationale du CNRS (23 PICS et 22 GDRI en 2011, dont 14 en

<sup>3</sup> Créé en 1995, le GDR MAGE (MArché du travail et GENre) a été le premier groupement de recherche centré sur la question du genre. En 2003 il est devenu GDR européen, sous la direction de Margaret Maruani.

<sup>4</sup> et qui a été traité avec peu d'égard par la direction de l'InSHS.

Europe, 5 en Afrique et Moyen Orient, et 3 en Amérique). Il existe aussi des LIA (Laboratoire International Associé), « laboratoires sans murs », développés avec la DERCI, constitués pour 4 ans entre le CNRS et une institution à l'étranger pour faire aboutir un programme scientifique partagé. Il y a aussi le programme « Syrie-Jordanie », avec 15 projets financés en 2011. L'InSHS doit donner accès aux grands appels d'offre internationaux, préfiguration de « consortiums » de recherche. Des journées SHS sont organisées pour aider les chercheurs à présenter des projets dans le cadre des appels de financements européens. Les DR ont leur rôle à jouer, notamment avec les « ingénieurs projets européens » qui aident les chercheurs dans les aspects techniques et administratifs pour les appels d'offre. Il faut aussi mettre en place les partages d'expérience entre chercheurs ayant participé à des PCRD, programmes junior, projets COST (European COoperation in Science and Technology), etc.

Pascal Marty aborde également plusieurs points plus particuliers :

**a/ PCRD** : le 7<sup>e</sup> se termine en 2013 et le suivant est en préparation sous l'appellation : « horizon 2020 ». Ce programme « horizon 2020 » accentue l'importance donnée à « l'innovation » et aux liens avec les acteurs économiques<sup>5</sup>. Le « grand défi » pluridisciplinaire qui semble éventuellement proche des SHS s'intitule « Sociétés innovantes, intégratives et sûres »<sup>6</sup>

P. Marty explique qu'il y aura un « comité de programme » avec des représentants de chaque Etat membre. Pour avoir la possibilité d'intervenir sur quelques points, il faudra mobiliser les forces. Des outils d'aides existent, liés aux « aires culturelles », dont les USR régionales à l'étranger (mondes indiens avec 2 UMIFRE à Pondichéry et New Dehli, 19 USR en cotutelle avec la MAEE) et 3 UMI : Tucson, New-York et Dakar, et les EF à l'étranger (Rome, Athènes, etc.). Les USR (Unité mixte de Service et de Recherche) sont de fait interdisciplinaires et aident au montage des projets, au développement des partenariats académiques avec les structures locales, pour renforcer et développer les formations destinées aux doctorants.

**b/ Mobilité** internationale des personnels CNRS : leur nombre est limité à 52 chercheurs et enseignants-chercheurs et 39 IT (soit 91 en tout), plus les EC en délégation, pour des affectations temporaires, en général de deux ans renouvelables un an. Il faut maintenir les rotations pour que plus de personnels puissent en bénéficier.

**c/ Evaluation** des UMIFRE par l'AERES : il n'y en avait pas jusqu'à présent, mais une évaluation est prévue à partir de 2012, sans doute avec 4 unités pour commencer, peut-être par visio-conférence.

#### Discussion :

**a/ 8<sup>e</sup> PCRD** (« horizon 2020 ») : Question : pourquoi la France et notamment l'InSHS ne sont-ils pas intervenus lorsque, dans la première version de Horizon 2020, on a constaté la disparition d'un programme spécifique aux SHS ? Et cela alors que la plupart des pays européens ont vivement réagi ? Et quelle position prend aujourd'hui l'InSHS face à ce « défi » qui mêle la sécurité aux questions d'innovation et d'intégration sociales ? Réponse : P. Marty souligne que les recherches en coopération européenne n'ont jamais été orientées vers le fondamental et si on veut en faire, il faut « traduire le fondamental » dans des termes qui correspondent aux appels de la commission européenne !

Sur l'absence de position de l'InSHS, il indique que la réponse a été donnée au niveau du CNRS et, plus largement, au niveau des organismes de recherche et d'enseignement supérieur.

#### Recommandation votée par le CSI :

- PCRD (transmise à : A.Fuchs et P. Bourdelais) :

« Le CSI recommande vivement que l'InSHS s'engage pour faire évoluer le texte Horizon 2020 (8<sup>e</sup> programme cadre de l'union européenne, 2014-2020) de manière à donner aux SHS et en particulier aux humanités de réelles possibilités de financements collaboratifs au niveau européen ».

Vote : 22 oui sur 22

<sup>5</sup> Il faut s'interroger sur l'absence de réaction officielle de la part du directeur de l'InSHS face à cette situation de très mauvais augure. Interrogé le lendemain sur le sujet, le directeur de l'InSHS a affirmé ne pas avoir signé la pétition internationale sur la base de deux arguments : « son devoir de réserve car cette affaire est plus de la compétence de la direction du CNRS ou de l'Alliance Athena » et « la pétition était frileuse »...Quoi qu'il en soit, il ne trouvait pas que la proposition était désavantageuse pour les SHS.

<sup>6</sup> Ces qualificatifs nécessitent, pour le moins, des explications.

**b/ doctorants** : Question : quelle aide possible au moment où le MAEE ne propose plus que des bourses de 9 mois, non renouvelables ? Réponse : Le CNRS ne peut agir sur le MAEE mais il va intervenir auprès des UMIFRE (notamment via l'évaluation AERES) pour qu'elles remplissent un rôle de soutien à la recherche prioritairement aux aspects diplomatiques. Par ailleurs, les UMR concernées peuvent compléter, sur leurs propres crédits, les bourses doctorales. Il faut y réfléchir avec les ED.

**c/ aides financières** en général : le budget « étranger » sur les SHS est en baisse constante, et les aides sont concentrées en priorité sur les demandes des unités gérées par le CNRS. Le budget des UMIFRE, géré jusque là par la DERCI, a été versé dans celui de l'InSHS. Quant aux ERANET, le CNRS a fait le choix de n'en faire que des régionales. Les ERANET thématiques dépendent, elles, de l'ANR. Il est précisé que, si la France n'est pas dans les *Humanities in European Research (ESF)*, c'est que l'ANR n'a pas mis d'argent sur cette thématique.

**d/ aide pour la traduction en anglais** de quelques revues SHS, au détriment d'un soutien à un panel plus large, soulève le problème du lectorat potentiel en rapport avec la communauté des chercheurs du domaine couvert par la revue<sup>7</sup>. Même si chacun reconnaît l'importance du problème, la question est posée de l'opportunité de publier en anglais : cas des autres langues, et problème des particularités culturelles des langues, hors traduction technique ou administrative. Par ailleurs il est souligné que la réflexion scientifique n'a pas lieu que dans les revues scientifiques, mais aussi dans les revues de « débats », qui sont un lieu important de publication des idées et concepts en SHS, et donc de diffusion et de valorisation de la recherche.

**e/ mobilité internationale** hors UMIFRE-UMI : aucune aide financière n'est prévue pour les longues missions. Il faudrait réorganiser le financement des « aides aux missions » et des salaires des « expatriés », mais cela touche l'ensemble de la fonction publique... Et pour les postes ouverts à la mobilité dans les UMIFRE : il est demandé une publicité des possibilités.

Recommandation votée par le CSI :

- Mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs (transmise à : P. Bourdelais, A. Fuchs, J. Bertrand, copie B. Chaudret, président du CS du CNRS et E. Bustarret, président de la CPCN).

Le CSI s'interroge sur le fait que tous les moyens financiers consacrés à la mobilité internationale des chercheurs sont investis dans les UMI et UMIFRE. Il recommande de diversifier et de multiplier les possibilités de mobilité internationale des chercheurs et enseignants chercheurs. Quels que soient les moyens envisagés, tout soutien financier individualisé de l'InSHS devrait alors être évalué par les sections du comité national.

Vote : 22 oui sur 22.

**2/ Points statutaires : propositions de nomination au jury d'admission des chargés de recherche**

Les propositions de nominations étant faites parmi le vivier des membres élus des sections du Comité national, et la représentation des sections étant globalement respectée, elles sont acceptées par un vote des membres du CSI :

- 20 pour, 1 contre pour le concours CR hors CID
- 20 pour, 1 abstention pour la CID

Cependant, une recommandation est votée pour que l'on veille, sur plusieurs campagnes, à la rotation des membres afin qu'aucune section ne soit tenue à l'écart.

Recommandation votée par le CSI :

**Membres des jurys d'admission aux concours chargés de recherche** (transmise à : P. Bourdelais, copie à E. Bustarret)

« Le CS de l'InSHS recommande que la direction de l'institut fasse évoluer chaque année la composition des jurys d'admission des concours CR de façon à ce que toutes les sections soient représentées à tour de rôle et que les jurys des CID comportent, autant que faire se peut, un membre de chaque section concernée. Il recommande également que les sections soient consultées de la même façon sur la liste qui lui est proposée ».

Vote : 22 oui sur 22

<sup>7</sup> De plus, on peut critiquer l'absence de discussion sur le choix des revues, ainsi que l'objectif d'auto-financement en quelques années : cela semble illusoire. La stratégie d'aide aux revues devra être discutée sur le fond, notamment en lien avec les besoins spécifiques en SHS et les données fournies en ce sens par RIBAC.

**RIBAC** : rapport de Michèle Dassa. (voir le .pdf de son .ppt en annexe)<sup>8</sup>

Michèle Dassa, chargée de mission depuis le début du projet RIBAC, en présente le bilan et le fonctionnement du « comité des utilisateurs », dont le directeur de l'InSHS et la présidente du Conseil scientifique assurent la co-présidence. Il est rappelé que c'est une adaptation SHS de la fiche annuelle CRAC (compte-rendu d'activité des chercheurs), permettant de prendre en compte les activités qui ne pouvaient entrer dans l'ancien système. La fiche individuelle RIBAC devenue maintenant obligatoire (50% de dossiers RIBAC déjà remplis en 2011), remplace donc la fiche CRAC. Les données doivent alimenter un recueil général des activités qui soit à la fois fidèle au secteur SHS, aux différentes sections et aux champs disciplinaires, et compréhensible pour les actions de valorisation et de communication institutionnelles.

La fiche Ribac est évolutive et les champs de commentaires sont dépouillés à cette fin par Michèle Dassa. Il est envisagé d'en étendre le principe, que ce soit aux enseignants-chercheurs en SHS, aux IT, voire aux autres Instituts du CNRS car les modalités de la recherche ont évolué depuis la constitution des fiches CRAC.

Le rôle du comité mis en place récemment est à la fois d'en contrôler l'usage (il ne doit être que statistique et ne doit pas servir à l'évaluation des chercheurs et des unités), de suivre l'évolution des indicateurs mis en place, et de veiller à la prise en compte des commentaires des chercheurs.

La fin de la campagne 2011 est le 16 janvier minuit, le 27 janvier 2012 un bilan des états sera fait, et la prochaine campagne sera préparée par une réunion le 5 mars prochain.

Discussion : les questions sur l'usage et l'utilité de la procédure Ribac sont de deux ordres, individuel et collectif.

Sur le plan individuel, les oppositions viennent de ceux qui estiment que le remplissage des rubriques est trop lourd ou qui estiment que c'est un outil de surveillance des activités. Ces impressions semblent s'estomper.

Sur le plan collectif, la question est de savoir dans quel objectif de gestion les données seront utilisées, notamment sur les attributions de moyens (financiers et humains) et sur le « pilotage » ou le « management » de la recherche. De fait, cette question, importante, dépend plus de la politique générale de la recherche en France (CNRS, université ou ailleurs) que des modalités de la fiche<sup>9</sup>.

D'un point de vue pratique, il est souhaité que les données entrées dans Ribac puissent être extraites pour renseigner le bilan d'activité, dont la forme rédigée doit être conservée pour que les chercheurs puissent parler précisément et qualitativement de leurs recherches et que leur évaluation soit autant qualitative que quantitative. Dans le même esprit, pour éviter les doubles saisies, les données versées dans HAL-SHS doivent pouvoir basculer directement dans Ribac, après mention du numéro d'identification pour éviter les erreurs d'homonymie.

Remplissage de fiches par les enseignants-chercheurs : les universités mettent en place un fichier de ce type, mais le but est-il individuel ou collectif ? Les pratiques d'évaluation sont différentes et le projet actuel concerne les seules activités de recherche. La pression est forte sur la quantification, ce qui représente un danger car les missions ne sont pas que de recherche. Il faudrait se rapprocher des sections du CNU, qui ont maintenant la charge de l'évaluation des enseignants-chercheurs.

#### **4/ Alliance ATHENA : cr de l'AG et des activités des groupes de travail de l'Alliance**

L'alliance ATHENA est présentée comme ayant un rôle essentiel dans la restructuration des SHS en France. Six groupes de travail ont été définis, auxquels le CSI avait désigné un participant sur proposition de Patrice Bourdelais :

- 1 : indicateurs (ne se réunit apparemment qu'au Ministère, sans que le membre du CSI qui en fait partie soit convoqué)
- 2 : santé (pas de réunion)
- 3 : environnement (pas de réunion)
- 4 : entreprises (pas de réunion)
- 5 : structuration (réunion avec Olivier Buttner)
- 6 : international (réunion avec Sophie Duchesne)

---

<sup>8</sup> Nous remercions Michèle Dassa de nous avoir autorisé à communiquer son document.

<sup>9</sup> Il est rappelé que la recherche n'est pas qu'affaire de chiffre et que la réduire à cet aspect, même d'un point de vue statistique, entraîne sur des fausses pistes et des contre-sens. L'approche purement quantitativiste de la production scientifique, comme outil d'attribution et de répartition des moyens et d'accélération des procédures d'évaluation, entraîne, comme dans d'autres secteurs d'activité, des dysfonctionnements. Les données chiffrées doivent s'accompagner de commentaires rédigés par les chercheurs pour en préciser la signification.

Le bilan est donc problématique et pose question<sup>10</sup>

Une Assemblée générale de l'Alliance a eu lieu le jeudi 27 octobre 2011, avec les représentants institutionnels (universités, CNRS, EHESS, etc.) à laquelle ont assisté Sophie Duchesne, Olivier Buttner et Laurent Dousset<sup>11</sup>, qui en rendent compte. Tous les groupes ont présenté un rapport ... même ceux qui ne s'étaient pas réunis ! L'Alliance devrait avoir une influence sur la programmation des appels d'offre ANR. Parmi les thèmes abordés : notion de « collège universitaire », rapprochement des catégories IT (CNRS) et ITARF (université), voire Collectivités territoriales (statuts FPT), concours communs entre EPST (notamment CNRS et INSERM), critique des MSH (structures anciennes donc obsolètes ?), ... La mission de l'Alliance est notamment de veiller à la mise en place de réseaux territoriaux autour des 10 pôles dits « d'excellence de la recherche » : voir comment c'est compatible avec les objectifs nationaux du CNRS. En 2012 il est prévu de faire le point des forces de la recherche région par région.

Il semble que ce soit surtout l'occasion de faire se rencontrer de « grands décideurs » du directoire de l'Alliance, mais rien ne permet une réflexion sérieuse pour « restructurer la recherche ».

Le seul groupe à avoir rendu un « rapport intermédiaire » sur ses travaux est le groupe « internationalisation » (Alain Peyraube, qui l'anime, est maintenant retraité !). Plusieurs personnes y ont régulièrement participé : Sophie Duchesne, Olivier Boin, Michael Werner, et Bernadette Madeuf, présidente de Nanterre (mais à titre personnel, non désignée par la CPU) en alternance avec son VP recherche (Bernard Laks). Mais l'animateur du groupe, B. Sire, n'a assisté qu'à la première réunion. Ce travail prolonge une série de rapports sur le même sujet depuis 10 ans, qui tous ont fonctionné par auditions, mais sans que soient rassemblées les données de base qui permettraient d'élaborer vraiment des recommandations. Le groupe, qui s'était réuni fréquemment jusqu'à l'AG d'Athena, a brusquement cessé de se rencontrer. Une discussion s'engage et des réponses seront attendues de la part de Patrice Bourdelais le lendemain.

**Recommandation votée par le CSI :**

**Alliance Athena (A. Fuchs et P. Bourdelais)**

« Le CS de l'InSHS avait, sur proposition du directeur de l'Institut, désigné 7 collègues pour le représenter dans les groupes de travail de l'alliance Athena, mais deux seulement ont été convoqués et ont effectivement pu participer à des réunions de travail. Dès lors, il demande que soient clarifiées l'action de l'alliance, sa fonction d'interface entre les acteurs de la recherche et la portée de la réflexion effectivement engagée en son sein ».

22 oui sur 22

(Laurent Dousset pour le numérique, Nicolas Postel pour entreprises, Sophie Duchesne pour internationalisation, Virginie Guiraudon pour indicateurs, Olivier Buettner pour structuration, Alice Rouyer pour environnement et Maurice Cassier pour santé)

**5/ Groupes de travail du CSI :**

Le CSI a constitué trois groupes de travail (voir les précédents comptes-rendus) :

- structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur (Carole Dornier)
- recrutement (Marco Panza et Benoît Fliche)
- recherche sur projet (Marie-Odile Goulet-Cazé et Cédric Lomba)

1/ structuration : la question est celle de la cohérence et de l'impact de l'empilement des structures qui sont créées depuis plusieurs années. La difficulté du travail est de distinguer ce qui est déclaration d'intention et réalité du terrain. Le paysage institutionnel change très vite et il paraît prématuré de vouloir aujourd'hui estimer l'impact (positif ou négatif) de ces évolutions. Il faut attendre les résultats définitifs de l'opération « Investissements d'avenir », un premier bilan des TGE et la fin des RTRA, créés pour 4 ans, afin d'en tirer un bilan et d'en envisager les conséquences sur la structuration et la politique générale de la recherche, ainsi que sur les situations locales. .

Une question se pose en ce qui concerne le poids des jurys internationaux dans les décisions de restructurations (PRES) : en définitive, qui décide et quelle est la place de chacun dans les processus de décision ?

<sup>10</sup> Mais ce n'est pas forcément inquiétant compte tenu des objectifs politiques de la mise en place des ces Alliances !

<sup>11</sup> Buffet somptueux, mais manque de frais de mission pour les participants aux groupes de travail...

Les Diagnostics Strater (pour « stratégie des territoires ») regroupent l'ensemble des partenaires avec la Recherche et l'Enseignement supérieur pour des régions données. Mais il s'agit essentiellement de secteurs hors SHS car on manque de données brutes en SHS.

2/ recrutements : après des semaines d'attente, le CNRS a fourni en décembre des tableaux très complets et bien structurés. Il y a eu 15420 candidatures pour 533 recrutements de 2003 à 2011. Il reste maintenant à exploiter ces données (par catégories, grades, âges, genre, nationalité, sections, profils, etc.), mais il faudrait pouvoir dégager des vacances pour cela. Il serait utile de confronter les profils des postes ouverts aux concours aux demandes des directeurs d'unité, mais c'est un travail lourd.

3/ recherches sur projet : Depuis la réunion de septembre du CSI, où étaient intervenus J.-M. Roddaz et F. Blaise, le groupe a complété son envoi de questionnaires aux institutions et a reçu le questionnaire complété par Nathalie Collain, point de contact national pour le PCRD, et par Damien Voguel de la DERCI pour l'ERC. Le groupe va passer à la phase suivante, c'est-à-dire l'envoi du questionnaire destiné aux porteurs de projets. Le questionnaire compte 17 champs avec possibilité de commentaires. Il sera envoyé à plus de 300 porteurs de projets ANR et à une centaine de porteurs de projets ERC. Ce questionnaire a été testé grâce à des entretiens avec six porteurs de projets. Le groupe demande une aide en vacances au CSI afin de pouvoir exploiter les réponses aux questionnaires.

oooOooo

**Mardi 17 janvier**

### **1/ Intervention de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS**

A la demande des membres du CSI, il s'exprime sur plusieurs des points discutés la veille :

a/ Priorités scientifiques : Il rappelle que ce sont celles de la SNRI (santé, vieillissement et politiques sociales, environnement, nouvelles technologies), auxquelles s'ajoutent, pour l'InSHS, « genre », « travail », et « études comparées à l'international ». Ces priorités se déclinent en coloriations de postes et en structuration via des GIS, destinés à organiser et fédérer les recherches et à les rendre plus visibles. Il n'est pas prévu d'en changer.

b/ Budget : il n'y a pas d'évolution en masse budgétaire, mais le choix a été fait de porter l'effort sur les postes : ils seront tous remplacés au taux de 1/1, alors que l'an dernier c'était de 0,8/1 et avant de 0,5/1. La remontée est forte mais implique des baisses sur les autres postes. De plus, il y a obligation de respecter les engagements passés, que ce soit pour les frais d'infrastructure (dont loyers et fluides : + 16%), les engagements internationaux (passés de 1,23 à 1,5 M€) ou les CPER (contrats Etat-Région : +48% de plus qu'en 2010) qui concernent essentiellement la construction de bâtiments. Tout cela implique une forte diminution des crédits de base affectés aux unités : de 7 à 25% avec une moyenne à 15%. Les baisses ont été calculées au coup par coup, en tenant compte des dotations de fonctionnement des unités, hors infrastructures (frais fixes), mais aussi des besoins spécifiques à certaines recherches, dont les équipements et les missions de terrain. [Voir son éditorial de la lettre n°1 de 2012]. PB annonce que des indicateurs<sup>12</sup> seront mis en place l'an prochain.

PB fait une série de commentaires sur le fonctionnement budgétaire du CNRS et des unités, et détaille les évolutions, poste par poste : commentaire global de sa part : « nous sommes à l'os »

- Le coût de la gestion des contrats ANR a été calculé à l'échelle du CNRS : il est de 30 M€ par an, dont seulement 10M€ peuvent être récupérés auprès de l'ANR, soit 20M€ par an qui ne peuvent être versés aux unités car restant à la charge du CNRS ! Le problème se pose aussi pour l'université et des discussions sont prévues entre le CNRS, la CPU et l'ANR,
- Pour les contrats européens : selon PB, les bénéficiaires ont parfois plus intérêt à financer un poste de gestionnaire qu'un post-doc.
- Les RTRA étant terminés, cela permet de répartir les sommes disponibles (surtout soutien aux IEA et pôles économiques),
- Les crédits exceptionnels sont en nette baisse (env. 100 000€ en 2012),
- Le budget des GIS a été augmenté du fait des priorités,

---

<sup>12</sup> Lesquels ??? Avec quelle validation ??? Dans quelle stratégie scientifique (ou simplement de gestion budgétaire au plus serré ?).

- Revues : seules sont soutenues celles à vocation internationale, avec indicateurs. Actuellement, 3 grandes revues vont passer en anglais en ligne, grâce au financement de l'InSHS : *Annales ESC*, *Revue française de Sciences politiques*, *Revue française de sociologie*,
- Colloques : budget en baisse (de 136 à 100K€) et probable suppression en 2013,
- PEPS : ramenés à 100K€ (projets nationaux en SHS, notamment pour aider à monter des projets ANR ou PCRD). Ils sont complétés par la mission « interdisciplinarité », qui finance les projets transversaux au niveau des MSH,
- RTP : réduits,
- Actions internationales : - 10% (malgré l'affichage en tant que « priorité »),
- TGE : stabilité du budget alloué. Ce sont des outils majeurs au niveau européen. L'utilisation monte. PB laissera un bilan à son successeur. La distinction entre Corpus et Adonis est visible, mais ils ont vocation à fusionner à terme. Corpus est plus sur le terrain, près des initiatives des équipes. Adonis a deux pans : Isidore (recherches bibliographiques) et une grille de services (offrir des sauvegardes pérennes aux unités et des outils de traitement). Il s'agit maintenant que les unités s'en emparent pour les faire vivre et en démontrent, par l'usage, l'utilité.
- Salon de la valorisation SHS (automne 2012) : il sera financé à hauteur des ambitions, qui sont fortes, car c'est un aspect que la direction de l'Institut considère comme stratégique et important dans nos disciplines (100K€).

Recommandation votée par le CSI :

**Budget (A. Fuchs, J. Bertrand, P. Bourdelais)**

Le CSI de l'InSHS s'inquiète de la chute continue et massive du budget de l'Institut. Il apprécie néanmoins l'effort de transparence budgétaire de la direction et accueille très favorablement la proposition du directeur de l'Institut de venir discuter les indicateurs qui seront retenus dans la révision du niveau de la dotation annuelle des unités.

Vote : 22 sur 22

c/ Dialogue de gestion : il est très utile pour les discussions entre les tutelles et introduit de la transparence sur les dotations. Il permet un dialogue sur la politique scientifique à l'échelle des sites. Problème du poids des choix thématiques de chacune des universités par rapport aux options stratégiques nationales de recherche du CNRS.

d/ Labex (vague 1) et Equipex (vagues 1 et 2) : Les Labex de la 1<sup>ère</sup> vague (566,54 millions d'euros) et Equipex (55,9 M€) vont irriguer les équipes. Ces initiatives ont été bien appréciées par les unités car, même dans les cas où ils n'ont pas été retenus, ils ont été l'occasion de faire dialoguer des unités qui s'ignoraient. La mobilisation des collègues a été remarquable : 9 Equipex sur SHS. Les unités ayant participé au montage de Labex ou Equipex, même non retenus, seront soutenues dans leurs projets. A l'issue de la deuxième vague de Labex, il faudra établir une cartographie des réseaux mis en place (coordination et équipes intégrées) et des infrastructures de recherche mises en place (équipements et personnels) pour en établir un bilan prospectif. PB se félicite que Biblissima soit retenu, Patrimex (plate forme sur le patrimoine matériel : Cergy-Pontoise et Versailles-St-Quentin), Re-co-nai (programme INSERM-INED, suivre une cohorte de 20000 enfants sur 20 ans), IDIV (PB particulièrement content : *Visual Studies* sur Lille, environnement visuel numérique et interactif). Il regrette que les grands emprunts européens n'aient pas profité à certains secteurs comme : vieillissement des populations, équipements numériques type « revue.org », représentation 3D des territoires.

Discussion<sup>13</sup> : elle a porté sur :

- le coût de gestion très important (30M€, dont 20 pour le CNRS) des opérations ANR
- revues : le coût des abonnements (100K€) ; des doutes sur la question de la possibilité d'un quelconque « auto-financement » des revues traduites en anglais à l'issue des quatre années de financement de l'InSHS pour leur traduction ; PB précise que le choix des revues en économie est à

<sup>13</sup> *Primes d'excellence* : il est rappelé en séance et souligné que celles-ci coûtent cher. Alors qu'on nous dit que le budget général de fonctionnement du CNRS est diminué (donc les dotations aux unités) car l'augmentation régulière de la masse salariale est forte, il faut rappeler que cette augmentation est inférieure au total des primes d'excellence. Les supprimer permettrait donc de donner plus de possibilités au CNRS en termes de fonctionnement.

voir avec l'Association des économistes ; des pourparlers sont en cours avec *Clio* et *Espace géographique*.

- Crédits exceptionnels : ceux-ci concernent essentiellement le renouvellement de certains appareils, qui devront donc attendre !
- Priorités de l'InSHS : le financement des GIS est faible pour des opérations « prioritaires », mais PB estime que c'est bien pour démarrer et qu'il sera possible d'ajuster en fonction des évolutions.
- Valorisation : Cette initiative est bien reçue au niveau de l'Assemblée nationale, où il s'est exprimé en fin de matinée de ce mardi.
- TGE : il semble que des problèmes de saturation des demandes commencent à se faire sentir et que des postes supplémentaires soient nécessaires. PB indique que les postes prioritaires en IT sont d'abord pour la gestion des unités, ensuite pour les plateformes, car elles sont utiles à tous.

Politique générale du CNRS : Des discussions s'engagent sur le fond, car il semble y avoir de grandes différences entre les affichages ministériels et gouvernementaux, les politiques des directions d'instituts, les pratiques des sections, des DR et des unités.

- Le CNRS doit-il être une agence de moyens (voir document MENSUR de décembre 2011), destinée à abonder et organiser la recherche faite dans d'autres organismes (dont l'université ou les organismes privés) ou faire de la recherche lui-même ?
- Quelle autonomie stratégique par rapport aux universités : suivre ou orienter ?
- Postes au concours : quelle place pour les postes non coloriés ou fléchés ?

Retour sur la notion de priorité. On déplore qu'elle ne joue pratiquement que sur les postes et que cela aboutisse à multiplier fléchages et coloriages. Les natures des priorités affichées sont différentes : le « genre » est une problématique scientifique, alors que l'internationalisation est un mode institutionnel de fonctionnement. Choix des domaines prioritaires : certains ne sont pas convaincus par les arguments avancés pour soutenir les axes proposés (notamment le GIS « genre »). Il a été souligné à plusieurs reprises qu'il convenait d'explicitier les critères et les procédures de choix de ces priorités. La diminution des moyens pour le CNRS lui laisse de moins en moins la possibilité d'une politique propre : quelle articulation et quelles possibilités face aux émergences des demandes universitaires ? Les priorités annoncées se marquent surtout dans le fonctionnement (finances, locaux et moyens humains) des GIS et, pour le CNRS en général, par le fléchage et le coloriage des postes ouverts aux concours<sup>14</sup>.

### **Informations sur les suites données aux divergences d'avis sur le maintien des unités**

En ce qui concerne les trois UMR pour lesquelles des divergences existaient au sujet de leur maintien (voir précédent compte-rendu du CSI), le CSI enregistre favorablement que deux de ses avis de mise en FRE à 2 ans au lieu d'un an (ce qui permet à ces UMR de se repositionner pour un maintien ultérieur) ont été actés par la direction de l'InSHS. Le CSI débat sur le cas de la troisième unité, dont le sort est réglé par le maintien d'une FRE à 1 an, c'est-à-dire le temps de mettre en place les procédures de fermeture. La direction précise que trois aspects sont pris en considération : l'avenir de l'UMR et des travaux de ses membres ; les relations entre université et CNRS en terme de stratégie scientifique<sup>15</sup> ; les modalités du changement de statut et notamment le contenu du dossier instruisant la décision.

Le CSI regrette, dans ce cas précis, que l'avis de l'université lui ait été transmis par la direction, oralement et de façon informelle, au cours de la réunion de septembre et qu'il n'ait pas disposé, en amont, de toutes les informations permettant de replacer la divergence dans son contexte. A l'avenir, il aimerait pouvoir intervenir avant que les choix ne soient faits et en disposant de toutes les données. Le CS du CNRS a eu une réaction du même ordre et a regretté d'être considéré, de façon générale, seulement comme une chambre d'enregistrement. Par ailleurs le CSI regrette que le CNRS estime ne pas pouvoir se permettre d'aller contre une priorité affichée d'un partenaire universitaire. Il craint que son rôle soit inutile si de toute façon il est hors de question d'aller contre les choix des universités. Même si le rôle du CSI est seulement consultatif, celui-ci a l'impression, sur ce cas, de ne pas avoir été informé correctement de tous les paramètres de la situation et des motivations réelles justifiant la fermeture. Il est proposé qu'à l'avenir les divergences soient examinées

---

<sup>14</sup> Les organisations syndicales rappellent qu'elles sont défavorables à cette pratique en général, encore plus en période de baisse des postes ouverts aux concours.

<sup>15</sup> C'est de nouveau la question de fond induite du fait de « placer l'université au cœur de la recherche » tout en organisant une « autonomie des universités » : les stratégies nationales de recherche du CNRS (et des autres EPST) se heurteront aux stratégies de développement local tant que celles-ci ne seront pas régulées (comment ?) par une organisation nationale de la recherche dans les universités.

avant la réunion du Conseil lors d'une rencontre entre la Direction, le (la) président(e) de la section et la présidente du CSI.

La discussion a également porté sur la question de la pérennité de la « contractualisation » pour les très petites unités, ne comportant qu'un à trois agents CNRS. Si cette pérennité peut être remise en cause pour des raisons d'organisation générale de la recherche, le CSI insiste sur la nécessité de prendre alors en compte, dans la nouvelle configuration mise en place, aussi bien de la continuité des recherches (ou de l'archivage de l'historique, des données et résultats en cas d'arrêt) que de l'avenir des chercheurs, ingénieurs et techniciens (en tenant compte de leurs spécialités et savoir-faire spécifiques et pas seulement de leur « emploi-type »), enseignants-chercheurs et doctorants concernés.

### **Concours chercheurs :**

1/ Coloriage et fléchage des postes ouverts au concours, majoritairement affichés en CR2 du fait des viviers en présence :

Plusieurs problèmes se posent<sup>16</sup> :

- diversité des situations d'affichage, induisant des incertitudes de la part des candidats : coloriages avec plusieurs concours ou sur concours unique
- lecture des intitulés : soit trop précis (fléchages « à moustache »), soit trop généraux et sans limites ; les termes affichés signifient-ils alors que les candidats n'effectuant qu'une partie de leurs recherches dessus sont éliminés d'office ? Quelles « frontières » entre coloriages (poste qu'il est possible de pourvoir en « blanc » s'il n'y a pas de « bon » candidat sur le profil colorié ?) et fléchages (poste supprimé en SHS et remis dans le « pot commun CNRS » en cas de non recrutement sur ce profil imposé ?)
- pourquoi certains coloriages prévus se voient-ils confirmés ensuite en fléchages (cas de la 38)
- question de l'intérêt du maintien de deux concours différents (CR1 et CR2) alors que les différences d'âge ne sont plus un critère et se rapprochent

Plusieurs aspects sont abordés au cours de la discussion :

- coloriages à faire en tenant compte des demandes des DU, des rapports de conjoncture des sections et des priorités de l'InSHS. Ils doivent être suffisamment larges pour comporter des « marges de manœuvre » pour les jurys, de manière à ne pas perdre éventuellement les postes.
- quels termes peut-on juridiquement employer pour éviter tout recours ?
- quelle possibilité y a-t-il de colorier sur plusieurs années ? Cela ne permettrait-il pas de se donner plusieurs campagnes de recrutement pour recruter un meilleur candidat ?
- comment faire pour que les jurys aient la possibilité d'ajuster les recrutements en tenant compte du vivier des candidats par rapport au profil affiché ?
- comment associer le CSI aux choix des affichages de postes ?

#### Recommandation votée :

**Fléchages/coloriages** (transmise à : P. Bourdelais, A. Fuchs, copie à E. Bustarret et aux présidents des sections 31 à 40 incluses) :

« Le CSI note que pour les 9 sections relevant de l'InSHS, et sur les 68 postes mis au concours comme chargés de recherche, 32 soit près de la moitié sont fléchés ou colorés. Il regrette ce pilotage lourd qui lui semble contradictoire avec la volonté réaffirmée par le président du CNRS que les concours soient à la fois nationaux et ouverts ».

Vote : 3 abstentions, 4 non, 14 oui.

#### Recommandation votée :

**Fléchages** (A. Fuchs, P. Bourdelais, E. Bustarret, tous les présidents de section de la 31 à la 40 incluses)

« La direction de l'InSHS considère fléchages et coloriages comme un levier essentiel de sa politique scientifique. Le CSI demande donc que les choix de coloriages et fléchages des postes ouverts au concours soient l'objet chaque année d'une consultation du CSI et d'une discussion approfondie au sein de celui-ci ».

Vote : 21 voix sur 21

<sup>16</sup> Au-delà même des oppositions de principe aux fléchages et coloriages en situation de faible nombre de postes ouverts au concours.

## 2/ Organisation des concours et présélection avant l'audition : (en application du décret n° 2011-1850 du 9 décembre 2011)

Bien que tous s'accordent sur l'intérêt, pour les candidats comme pour les membres du jury, donc pour le CNRS et la recherche, de passer plus de temps aussi bien sur les dossiers qu'en audition, plusieurs aspects sont discutés (quelle proportion de candidats est à conserver pour l'audition : une majorité ou un petit nombre ?), quel gain réel en temps si on cumule le temps passé à la présélection et celui des auditions, quelles convergences établir, ou non, avec les modalités universitaires, etc.). Par ailleurs, il est souligné que, si le sujet n'est pas nouveau, les délais imposés risquent fort de ne pas être tenables pour les membres du jury mobilisés<sup>17</sup>.

Tous s'accordent pour dire que, l'objectif étant de recruter les candidats les plus potentiellement aptes à développer une recherche de qualité dans le cadre du périmètre des sections, éventuellement des profils retenus dans les coloriages, l'examen des dossiers et les auditions qui suivent doivent être suffisamment approfondis. Par ailleurs, le temps passé à l'examen des dossiers et aux auditions est très important au final (et pas assez sur chaque dossier et audition) pour les membres du jury et les cadences sont souvent néfastes pour apprécier correctement un candidat. Enfin, il faut éviter de faire déplacer, parfois de très loin, des candidats qui n'ont que peu de chance d'être retenus.

Plusieurs aspects sont donc discutés :

- principe de l'égalité de traitement de tous les candidats,
- poids respectifs des dossiers par rapport à l'audition
- problème général du temps passé (temps du candidat et temps du jury) pour chaque candidat
- la formulation des avis pour les candidats qui ne seraient pas invité à l'audition : doivent-ils être individuels ou collectifs ? il est important de bien mesurer les implications juridiques face à un éventuel recours pouvant annuler le concours.
- Faisabilité en termes d'organisation et de délais : certains proposent de ne pas participer aux présélections dans ces conditions.
- Temps de circulation et de transmission des pièces électroniques complémentaires des dossiers papier.

## **3/ Réponses (mardi après-midi) de PB aux questions du CSI** : PB revient de l'Assemblée Nationale où il a fait la promotion des SHS, d'Athena et de la politique européenne.

- Alliance Athena :

A la question : pourquoi le fonctionnement des groupes de travail est-il si défectueux, PB répond que c'est « une question de gouvernance ». Comme, selon un principe d'alternance avec la CPU, c'est maintenant le CNRS qui va en avoir la charge, ça va rapidement changer (en mieux).<sup>18</sup>

- Evaluation du CNRS par l'AERES

L'AERES a auditionné plusieurs personnes ès qualité : Patrice Bourdelais (directeur de l'InSHS), Sophie Duchesne (présidente du CSI) et Barbara Cassin (présidente de la section 35, et membre du bureau de la CPCN – conférence des présidents de section). Si pour Patrice Bourdelais l'entretien s'est déroulé « normalement », pour Barbara Cassin, il n'a porté que sur les questions de « gouvernance » de l'institution et n'a pas abordé les questions de recherche scientifique et pour Sophie Duchesne, l'entretien dénotait avant tout une méconnaissance totale du CNRS et n'était pas adapté. Patrice Bourdelais pense que les membres du comité connaissent le CNRS mais posaient ces questions pour voir comment répondraient leurs interlocuteurs et dans quelle mesure ces réponses étaient cohérentes, selon la place de chacun des auditionnés dans l'organigramme du CNRS. En définitive, il estime que ce n'était qu'un exercice obligé et qu'il suffit maintenant d'attendre sereinement le rapport pour se faire une opinion<sup>19</sup>.

- Europe

Patrice Bourdelais admet que les SHS ne sont pas appréciées à Bruxelles, mais les réactions de la communauté lui semblent trop frileuses. C'est pourquoi il ne s'y est pas associé autrement qu'en interne,

---

<sup>17</sup> Et c'est bien le cas pour cette année.

<sup>18</sup> Mais faut-il vraiment s'en réjouir dans le cadre de la mise en place des Alliances pour une SNRI dont on ne partage pas les objectifs ?

<sup>19</sup> Une procédure aussi lourde était-elle vraiment nécessaire ?

insistant à Bruxelles pour le maintien des SHS dans le périmètre du PCRD. Il apprécie les retombées sociétales de l'Equipex *Bibliissima*<sup>20</sup> et du Labex *TransferS*<sup>21</sup>, qui permettent la numérisation et la transmission de la culture française au niveau européen, plus personne ne contestant désormais l'intérêt du patrimoine culturel pour les enjeux économiques. Il estime que le transfert des savoirs et des savoir-faire est au cœur des « humanités ». Cependant, plusieurs membres du CSI insistent sur la nécessité de prendre en compte tous les secteurs des SHS, et pas seulement ceux qui peuvent se décliner en enjeux de société et donner lieu à de la valorisation extra scientifique.

- Fonctionnement de la recherche :

Pour PB, les UMR et UPR restent les « briques de base » de l'édifice pérenne de la recherche, tandis que les Labex et Equipex, qui fonctionnent en mode projet, sont de durée de vie plus courte. Il y aura une phase « d'observation » pendant un an avant que leur soient attribués des moyens, ce qui permettra une certaine « décantation ». L'objectif est de dynamiser des pôles d'excellence vers des projets disciplinaires et transversaux, étant entendu qu'un Labex qui marche doit avoir un impact sur le fonctionnement et les programmes des unités, ce qui, à terme, en modifie la cartographie et la configuration. Par ailleurs, même quand les Labex n'ont pas été retenus, leur élaboration a suscité de nouveaux axes de recherche, l'essentiel étant plus la pérennité des programmes de recherche et leur dynamisme que celle des unités qui en sont le support institutionnel. PB va tenter de faire le point sur les UMR qui ne seraient associées à aucun projet d'excellence, en distinguant celles qui n'ont pas été retenues et celles qui n'ont pas participé. Un bilan général sera fait dans cinq ans.

- Fléchages et coloriages

PB argumente la nécessité des fléchages et coloriages pour appliquer une cohérence entre affichage de priorités et mise à disposition de moyens par le recrutement de chercheurs, mais encore plus pour défendre, dans les séances d'arbitrage vis-à-vis des autres Instituts du CNRS, la création de postes en SHS. PB pense que les coloriages sont nécessaires et d'autant moins néfastes qu'il y a suffisamment de postes ouverts au concours<sup>22</sup>. S'il y en avait moins, ils devraient être alors plus ouverts.

En réponse aux interrogations sur le cas du « fléchage » du profil « *visual studies* » sur « Lille » (et non une unité ou un site particulier), PB répond que c'est pour être plus efficace... Il précise qu'il s'agit d'un thème relevant à la fois des SHS et de l'InSB (section 27) et portant sur toute la chaîne des choses vues, de l'élaboration théorique fondamentale aux expressions finales applicables. Il sera attribué finalement dans une unité SHS ou SB en fonction du profil exact du lauréat.

---

<sup>20</sup> « Bibliissima » : *Bibliotheca bibliothecarum novissima* : observatoire du patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance (arabe, français, grec, hébreu, latin) ; Fondation Campus Condorcet.

<sup>21</sup> « TransferS » regroupe toutes des UMR SHS de l'ENS.

<sup>22</sup> Et donc d'autant plus néfastes qu'il y a moins de postes ouverts !

## *Compte rendu de la réunion DRH (CNRS)/OS du 08 février 2012 sur la mise en place des futurs CHSCT*

La direction était représentée par le DRH M. Coudroy, par le responsable H&S M. Fenech, G. Bec et S. Munch, médecin coordonnateur

Pour le SNTRS-CGT : D. Steinmetz, D. Gori, M. Lion.

Cette réunion avait pour objectif un premier échange sur la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur l'hygiène et la sécurité (H&S) avec son extension aux conditions de travail (CHSCT). En effet, suite à la loi sur le dialogue social et le volet relatif à la mise en œuvre des nouveaux comités techniques, les questions d'hygiène et sécurité peuvent être prises en charge par les comités d'H&S dont les prérogatives se voient renforcées. Parmi les principales nouveautés, les comités (HSCT) sont dotés d'un secrétaire de CHSCT élu parmi les représentants du personnel. Ses missions s'avèreront majeures dans la prospective, l'instruction et le suivi des dossiers. La réunion a donc permis d'aborder ces nouveautés et leurs déclinaisons au CNRS ainsi que dans les unités dites hébergées comme toutes celles « abritant » des personnels du CNRS.

Les principales conclusions de cette réunion.

En attendant la publication de futurs textes, les CHS continuent à siéger sur l'ancien mode pour assurer la continuité.

Le SNTRS-CGT est intervenu en début de réunion pour qu'aucun personnel du CNRS ne soit en dehors du champ d'un CHSCT, quelle que soit sa situation administrative (exemple : affecté ou détaché dans une SATT, un IRT, une plate forme d'un IDEX). Cette position a été reprise par l'ensemble des organisations syndicales (OS).

Le CHSCT central aura 9 membres. Tous les syndicats sauf le SNIRS et FO seront représentés. Le SNTRS-CGT aura 3 sièges dans cette configuration (+ 3 suppléants).

- Les questions autour des CRHSCT (R pour région, c.-à-d. en délégation) qui se posent sont la taille des CRHSCT (7, 8 ou 9 représentants). Suivant les cas, la représentation du SNTRS serait de 2, 2, ou 3 respectivement. Les OS représentées seraient : CGT (2 à 3) CFDT (2) FSU (1 à 2), UNSA (1), SUD (1). Le CRHSCT est constitué à partir de la représentativité, la question qui se pose est de savoir si l'on tient compte de la représentativité nationale ou régionale pour répartir les sièges entre les organisations syndicales. Le nombre de représentants (7, 8, 9) doit tenir compte de la taille de la délégation. La position du SNTRS n'est pas tranchée.

Le débat a porté aussi sur la question des moyens (décharges de services, secrétariat administratif en support du secrétaire CHSCT, et les moyens matériels.

Le CHSCT (central) et les CRHSCT (délégations) devraient être rapidement mis en place : l'avis du Comité Technique sera prononcé le 13 mars, et sera suivi de la signature du Ministère. Les CRHSCT pourraient être "installés" avant la fin mars voire avril.

Le rôle de Secrétaire de CHSCT, CRHSCT est stratégique : les discussions ont lieu sur son mandat (durée). Le SNTRS défend un minimum 2 ans et au maximum 4, considérant la nécessaire continuité du mandat. Certaines OS sont opposées et privilégient des solutions "opportunistes" de réduire le mandat à un turn-over ou de le limiter à 1 an. Ces solutions sont contraires à la continuité nécessaire de la mission de secrétaire de CHSCT.

Enfin, les CLHSCT (CHS d'unité ou de site dit CHS locaux au sens de la réglementation) posent un certain

nombre de problèmes, notamment dans le cas de multi tutelles. Visiblement la DRH n'avait pas beaucoup réfléchi à cette difficulté.

Les réflexions conduisent à 2 orientations possibles:

- soit ce sont des Comités d'HSCT et ils sont cadrés par la loi (avec les nombreuses prérogatives accordées). Mais leur mise en place se heurte à la mise en œuvre de la représentativité : comment pondérer la représentativité syndicale du CNRS et celle de l'université ou des universités de tutelle de chaque laboratoire. A cela s'ajoute "une contrainte" : les représentants du personnel doivent être désignés par les OS sur la base de leur représentativité. C'est à la fois une contrainte (positive) de représentation qui doit être assurée par les OS représentatives mais dans ces petites structures, mais c'est aussi une difficulté pour trouver des représentants de toutes les OS représentatives et de garantir le quorum. (Il y a environ 200 CHS locaux actuellement)
- Soit les CLHSCT deviennent des Commissions d'HSCT et donc ne sont plus cadrées par la loi et perdent toutes les avancées réglementaires des CHSCT. Elles ne seraient alors plus que des commissions ad hoc pour lesquelles l'administration n'est soumise à aucune contrainte réglementaire... Il semble que ce soit la solution proposée par le MESR... Le SNTRS réfléchit encore à son positionnement ou à des propositions alternatives.

La question de la formation des représentants du personnel a été débattue. Cette formation d'une durée de 5 jours est obligatoire et doit être proposée en début de mandat. Le CNRS envisage pour le moment de bâtir une formation sur la base d'intervenants du CNRS (préventeurs) et du ministère (Inspecteur Hygiène et sécurité). Le SNTRS a demandé un droit de regard sur la formation et a demandé que l'on consulte d'autres organismes de formation (Type Emergence) pour former les membres des CHSCT.

Des réflexions doivent encore être conduites pour la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation. Le syndicat informera largement sur ses évolutions. Nous en débattons à la prochaine Commission Exécutive. N'hésitez pas à donner votre avis.

### Remarque liminaire sur le statut de ce texte.

Après chaque CS, les élus (syndiqués ou non) se mettent rapidement d'accord sur un compte-rendu (CR) qui est ensuite largement diffusé à l'ensemble des personnels du CNRS, grâce aux listes de diffusion auxquelles ont accès les syndicats. Lors du CS du 23 janvier, des membres du CS ont émis des réserves par rapport à cette pratique. 1) Officiellement, les propos tenus pendant les réunions du CS sont confidentiels, et il n'existe pas de CR officiel et public de ces réunions. 2) Ces CR citaient des intervenants qui n'avaient pas eu la possibilité de corriger leurs propos (voire de demander qu'ils ne soient pas cités, ce qu'ils auraient parfois souhaité). 3) les points de vue présentés sont parfois partiels, et ne constituent pas un CR objectif du CS.

En réponse à ces objections, les élus ont revendiqué le droit à la transparence, et la responsabilité qui est la leur de rendre des comptes à ceux qui les ont élus, et de le faire rapidement. Il est clair que si les travaux du CS restent confidentiels, ce sera aussi le cas de l'impact et donc de l'utilité de ces travaux. En revanche, afin de prendre en compte les autres objections, il a été décidé que les interventions seraient dorénavant anonymes (sauf si les locuteurs demandent expressément à être nommés). Par ailleurs, il a d'abord été proposé que ces textes soient appelés *informations* plutôt que *compte-rendu*, mais à la réflexion, l'intitulé *Compte-rendu par les élus* est dépourvu d'ambiguïté, il n'engage pas les personnes nommées au CS. Les nommés sont néanmoins invités, s'ils le souhaitent, à donner (par exemple, en note) un point de vue alternatif et signé, pour compléter le CR des élus, qui pourra donc présenter, le cas échéant, plusieurs commentaires/points de vue distincts.

Nicole le Gal, secrétaire générale du Comité national, ayant été appelée à d'autres fonctions, les fonctions qu'elle assurait le seront désormais par **Michèle Saumon**, actuellement déléguée régionale (Ile de France Sud) qui s'est vu confier la fonction de chargée de mission pour la mise en place d'une direction d'appui au Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) et à la prospective.

Dans sa nouvelle mission elle travaillera avec le Comité National et sur les relations du CNRS avec les universités, pour la mise en place de politiques de site, en optimisant l'utilisation du rapport de conjoncture. Cette mission sera exercée en lien avec la délégation à la structuration de la recherche, créée il y a ~2 ans, qui gère les conventions avec les universités.

Une assez longue discussion a porté sur les autorisations à donner à des CR1 à se présenter de façon **anticipée au concours DR2** (avec moins de 3 ans comme CR1), au motif d'une contribution exceptionnelle à la recherche. Dix autorisations ont été données, pour 30 demandes (Vote : 13 pour, 9 abs). Les abstentions reflètent un malaise par rapport à une certaine forme d'excellence autoproclamée. Sur cette question, voir la recommandation en fin de texte.

Propositions de **nominations au jury d'admission des DR** (choisis parmi les membres de sections du Comité National, souvent des présidents de sections). Toutes les sections ne pouvant pas être représentées dans ce jury, le président de la CPCN, Etienne Bustarret, a rappelé qu'il est souhaitable qu'il y ait une rotation parmi les sections représentées à ce jury d'admission. La liste proposée par la direction du CNRS a été acceptée par le CS.

Propositions par la direction du CNRS de **membres nommés aux CS** de l'INSB et de l'INSHS, à la suite du départ d'autres membres. Le nom proposé pour l'INSB (Alain Vincent) a été accepté ; cela n'a pas été le cas pour ceux proposés pour le CS de l'INSHS.

**Création des « Commissions interdisciplinaires »** pour le mandat 2012-2016 (prés. par Joël Bertrand).

Rappel sur le nouveau découpage. Il y aura 14 élus et 7 nommés par section. Il y aura 41 sections + 5 CID (commissions interdisciplinaires) ; les élus pour les CID le seront parmi les membres des 40 sections. Pour les 5 CID, les intitulés sont définitifs, mais les mots-clés peuvent être complétés/corrigés. Rappel : ces CID sont créées pour favoriser l'émergence de certaines disciplines, à un moment où la communauté scientifique est de taille encore trop faible (<170 chercheurs) pour justifier la constitution d'une section de plein exercice.

CID 50 = gestion de la recherche (pour le suivi des carrières des collègues se consacrant surtout à la gestion de la recherche, notamment la direction de gros laboratoires)

CID 51 = modélisation et analyse des données et systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques.

CID 54 = méthodes expérimentales, concept et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant. (C'est le complément expérimental de la CID 51)

CID 52 = environnement et société (changements planétaires, ressources naturelles, développement durable, biodiversité)

CID 53 = méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques (épistémologie, sciences et cognition, responsabilité scientifique, communication, information scientifique et technique)

### **Présentation des TGIR** (Très grandes infrastructures de recherche) par Michel Kochoyan

M. Kochoyan préside le comité des TGIR (qui se réunit 1 fois par mois). Il dirige aussi le réseau IBISA (Infrastructures Biologie Santé et Agronomie). Il a présenté avec une grande clarté la situation des TGIR et les enjeux liés à leur financement.

Budget global des TGIR : 142 M€, soit ~1/3 du budget du CNRS, hors salaires.

Les TGIR sont nombreux en physique mais aussi en chimie, biologie, calcul, et même en SHS. Constantes : taille, complexité, techniques de pointe, parfois lien avec entreprises. En Europe, la France est le 1<sup>er</sup> investisseur dans les TGIR. Le CNRS y joue le rôle principal, parfois en liaison avec le CEA.

Les TGIR de l'**agrégat 2**, sont des sociétés civiles, en général internationales; elles ont un budget CNRS mais une indépendance importante/au CNRS. Le CNRS y met 100 M€. L'**agrégat 1** comprend un nombre plus important de TGIR, ce sont des laboratoires propres du CNRS, où le CNRS met 40 M€ de fonctionnement (plus environ 60 M€ en salaires).

Exemple du synchrotron (ESRF) qui concerne presque toutes les disciplines (surtout physique, chimie, biologie), financé au 1/3 par les CNRS (plus CEA, Universités etc...). La plupart des TGIR dépendent du CNRS, certains directement du ministère (comme l'EMBL), lequel ministère contrôle par ailleurs la politique du CNRS pour ses TGIR.

Les TGIR fonctionnent dans le cadre de l'ESFRI (*European Roadmap for Large-Scale Infrastructures*).

Les TGIR de l'agrégat 2 sont en général des structures importantes sur lesquelles il y a peu de marges de manœuvre, d'autant + qu'ils sont gros et internationaux. Ils sont considérés comme prioritaires (aux dépens des TGIR de l'agrégat 1). Le contrôle des TGIR se fait de plus en plus au niveau du ministère, c'est-à-dire loin du terrain (au ministère y travaillent un nombre croissant de personnes, un renouvellement de la tarification des services des TGIR est en préparation, afin de répercuter cette tarification sur les contrats des utilisateurs). Le comité TGIR travaille sur le classement des priorités des TGIR de l'agrégat 1. Dans ces TGIR, l'investissement des régions est important.

Michel Kochoyan suggère que l'on pourrait à l'avenir financer les TGIR de l'agrégat 1 avec plus de souplesse en faisant, par exemple, dépendre une part de leur financement d'appels d'offres. Commentaire des élus: le gain lié à cette souplesse ne risque-t-il pas d'être absorbé par de nouvelles baisses de crédits de l'organisme?

Rappel : en 2006, la prévision 2011 pour les TGIR était de 280 M€, et non pas 140 M€...

Le CS du CNRS peut contribuer à identifier les réseaux utiles à la collectivité scientifique.

### **Politique de site du CNRS** (prés. Alain Fuchs)

Le CS a souhaité interroger le Président sur la possibilité pour le CNRS d'avoir une politique scientifique nationale dans le contexte des IDEX et de la LRU.

A. Fuchs a rappelé que 85% des ressources CNRS sont actuellement concentrées sur ~15 sites, en comptant 2 à Paris, intra- et extra-muros. Extra-muros = plateau de Saclay (avec Gif + Orsay), mais sur Paris, existent plusieurs projets concurrents : PSL (Paris Sciences et Lettres, concentré sur la Montagne sainte Geneviève : ENS, institut Curie, Collège de France etc...), SUPER (« Sorbonne Universités à Paris pour l'Enseignement et la Recherche » = Paris 2-4-6), Hesam (Hautes Études-Sorbonne-Arts et Métiers), Sorbonne<sup>23</sup> Paris-Cité (Paris 3-5-7), Paris-Est (Ponts, Créteil, Marne la Vallée). Au total, plutôt ~ 20 sites que 15.

Par ailleurs, le CNRS a des conventions signées avec une centaine d'établissements différents, portant chaque fois sur un projet scientifique, les laboratoires et personnels engagés, un ordre de grandeur des budgets. Le CNRS souhaite participer à l'élaboration des politiques de site, avec les universités et les régions (qui n'ont pas pu contribuer aux choix des « Investissements d'Avenir »).

Question : dans le passé, le CNRS a pu décider de soutenir des opérations précises, hors des priorités établies en haut lieu. Cela continuera-t-il ou le CNRS sera-t-il contraint de suivre des directives décidées ailleurs ? Réponse : cela peut continuer à condition que les acteurs s'investissent.

---

<sup>23</sup> L'utilisation par 3 PRES-projets d'IDEX du mot Sorbonne illustre bien le phénomène de concurrence entre différents regroupements souvent artificiels d'universités et grandes écoles parisiennes avec l'objectif de grimper dans le classement de Shanghai et de décrocher des investissements d'avenir.

Question : ne peut-on craindre que le CNRS soit de peu de poids dans les décisions à venir, dans la mesure où les choix structurants (type IDEX) ont été effectués hors CNRS et que ce dernier a des moyens financiers d'intervention de plus en plus limités, pour s'adapter à ces nouvelles structures, tout en souhaitant mener sa politique ? Réponse : A. Fuchs ne voit pas d'affaiblissement du CNRS dans la restructuration actuelle du système de recherche en France. Son argumentaire est impossible à résumer.

Q : combien de temps le CNRS soutiendra-t-il des UPR qui se situent hors périmètres d'excellence ? Rép. : Le CNRS a déjà évolué, d'une structure essentiellement en unités propres vers des UMR, qui sont déjà en partenariat avec les universités. Cette évolution ne lui a pas fait perdre son âme, contrairement aux craintes de certains, à l'époque. Il en est de même aujourd'hui : le CNRS peut évoluer sans perdre son âme, et gardera une politique propre. Bien sûr, il y a des soucis sur la question des moyens, qui se posent pour le CNRS comme pour les universités.

Q : quel rôle aura le CNRS dans la FCS (fondation de coopération scientifique), de droit privé, qui va gérer la recherche sur le plateau de Saclay (sans compter les autres acteurs, ANR, Alliances etc...), avec, plus généralement, des directeurs de labos qui ne peuvent qu'accompagner les recherches individuelles, en réponse aux appels d'offre ? Rép. : c'est le CNRS qui (avec l'Université Paris-Sud) a demandé à ce qu'il y ait, au sein de la FCS, un « Sénat académique » représentant la communauté scientifique, et travaillé à la préparation du projet d'IDEX actuellement soumis.

La question de la politique scientifique des laboratoires est également soulevée dans la mesure où la baisse du soutien de base et le développement de financements individuels sur contrats remettent en cause cette notion de politique scientifique pour les laboratoires. Un membre du CS a dans ce contexte demandé à la direction de prendre position plus nettement en faveur d'un rééquilibrage entre moyens de base, alloués aux laboratoires par le CNRS, et moyens sur contrat. Pas de réponse.

Commentaire : pour contrebalancer le poids excessif des financements individuels sur contrat existe, en plus de l'augmentation nécessaire des crédits de base, la possibilité d'une mutualisation d'une partie du budget obtenu sur contrat. Cette mutualisation rencontre deux difficultés réelles, mais surmontables : 1) un problème technique de gestion financière 2) elle se trouve parfois en contradiction avec des comportements individualistes de chercheurs favorables au « chacun pour soi », ce qui contribue aux difficultés de la situation actuelle.

## **Recommandation sur les demandes de dérogation pour le concours DR2**

### **Autorisations à concourir pour contribution notoire à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche**

Chaque année, à la réception des dossiers des candidats se présentant aux concours, le Conseil Scientifique est saisi de demandes de dérogation pour les concours DR2, correspondant à des CR1 n'ayant pas l'ancienneté requise par la réglementation pour pouvoir se présenter.

Constatant une augmentation de ces demandes, le CS considère que la dérogation ne peut être accordée que :

- dans le cas où le CR1 présente un « retard de carrière » dû à un recrutement tardif au CNRS ;
- de façon exceptionnelle, dans le cas d'un jeune chercheur, si ses travaux sont d'un niveau largement supérieur à la moyenne des chercheurs de son domaine, recrutés la même année.

Dans les deux cas, la qualité des activités de recherche est évaluée selon les critères habituels des sections (production scientifique, contrats, brevets, animation de la recherche, encadrement doctoral, formation,...)

**Vote du Conseil : 20 votants (20 favorables)**

# *Compte rendu de réunion DG (CNRS)/OS - 22 février 2012*

## *Loi Sauvadet*

La loi Sauvadet devrait être définitivement votée à l'assemblée nationale le 1<sup>er</sup> mars 2012. Cette loi deviendra applicable après sa publication au JO les semaines suivantes, probablement aux alentours du 15 mars selon la Direction. Le CNRS attend donc cette publication.

Présentation de Martine Jallu sur les 2 nouveaux dispositifs. Dans ce cadre, il nous est expliqué que :

### **1. CDIsation**

Ouverte aux agents en fonction à la date de publication de la loi et employés sur le fondement des articles 3, 4 ou 6 de la loi du 11/01/1984. Ces agents doivent justifier de 6 années d'ancienneté auprès du même employeur.

La Direction générale considère qu'il s'agit du même employeur dans la mesure où l'alinéa 7 de l'article 3 (qui faisait intervenir la notion de poste de travail et permettait donc la CDIsation des agents ayant travaillé 6 ans sur un même poste de travail bien que rémunérés par différents établissements publics) est devenu l'alinéa 8 en raison de l'introduction d'un alinéa supplémentaire concernant les handicapés. L'article 7 renvoie toujours à l'alinéa 7 de l'article 3 mais ce n'est plus le même élément de texte.

Les services accomplis dans le cadre d'une formation doctorale sont exclus. Pour les agents titulaires d'un CDD au titre de l'article 3 ou de l'article 6-2 le contrat en CDI proposé peut prévoir la modification des fonctions de l'agent.

Le ministère souhaite que les CDIsations soient effectives pour le 30 juin prochain. Dans ce cadre la Direction générale du CNRS va relancer les personnels concernés par ces nouveaux critères dès la parution du texte de loi au JO. Elle évalue dans l'établissement le nombre de CDIsables à environ 64. Il n'y aura pas ultérieurement de CDIsation automatique.

Le SNTRS-CGT a exprimé son désaccord avec l'interprétation de l'article 7 du projet de loi sortie de la commission mixte parlementaire qui a été donnée par la direction du CNRS sans doute en liaison avec le ministère de l'ESR. L'UGFF-CGT a été alertée et doit intervenir au niveau du ministère de la Fonction Publique qui est seul habilité pour cette loi à exprimer la position du gouvernement. A suivre et réfléchir aux interventions possibles en direction du gouvernement.

### **2. Les recrutements réservés**

Le recrutement se fera sur 4 ans. Les critères n'ont pas évolués. Les CDD doivent avoir été recrutés sur les articles 4-2 et 6-1 4 ans en équivalent temps plein soit au cours des 6 années précédant le 31/03/2011, soit à la date de clôture des inscriptions (dans ce cas au moins 2 des 4 années doivent avoir été accomplies au cours des 4 années précédant le 31/03/2011). Pour les agents titulaires d'un CDD sur la base des articles 3 ou 6-2 du Statut Général (loi du 11 janvier 1984), l'ancienneté est de 4 ans en équivalent temps plein au cours des 5 années précédant le 31/03/2011. Les agents titulaires d'un CDI avant la publication de la loi, étant présents au 31 mars 2011 (?), sont également éligibles. A ce sujet, des points doivent être clarifiés dans le document de l'Administration. Les agents CDIsés lors de la publication de la loi sont également éligibles.

Les recrutements réservés feront l'objet d'un décret ministériel. La Direction du CNRS nous a confirmé qu'il n'était pas dans les intentions du Ministère d'autoriser des recrutements réservés aux personnels A+. La loi leur laissant le choix de les organiser ou pas. Cela revient à ne pas titulariser ces personnels. Le décret déterminera en outre les modalités et critères de titularisation pour les autres personnels. Le SNTRS-CGT interviendra auprès du ministère et du gouvernement (actuel et peut-être celui d'après les élections présidentielles) pour que les corps A+ ne soient pas exclus du décret.

La Direction du CNRS nous a informé que les nouveaux personnels CDI rentrerait dans le plafond d'emplois, que ce plafond (du point de vue de la masse salariale) ne pouvait être dépassé. Donc le nombre de CDIsés serait déduit du nombre de postes prévus pour la prochaine campagne de recrutement concours externes ITA, à savoir 65 postes.

Dans un premier temps les personnels CDIsés seront rémunérés sur ressources propres, ceci afin de ne pas pousser les laboratoires à recruter une nouvelle vague de contractuels sur des ressources propres « libérées » par les CDIsations.

Le SNTRS CGT s'est clairement opposé au choix politique délibéré de l'Administration de faire peser sur les postes des concours ITA de titulaires l'intégration des CDI et ce sur la seule année 2012 sachant que des

solutions de « biseaux » sont possibles jusqu'à épuisement des ressources propres des laboratoires utilisées jusqu'à présent pour le recrutement de ces CDI. Surtout, le CNRS doit demander au ministère l'autorisation de transfert budgétaire en 2012 d'une partie des ressources propres vers la ligne de la subvention d'Etat. C'est neutre financièrement, y compris pour les labos qui emploient les personnels CDIés.